

LE PRÉSIDENT

**Compte-rendu du conseil de communauté du**

**16 juin 2016**

L'an deux mille seize, le 16 juin, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS, Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN (à l'exception de la question relative au compte administratif où la présidence est assurée par M.CARRE élu par le conseil de communauté)

Date de la convocation du Conseil de communauté : 09/06/2016

**ETAIENT PRESENTS :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : M. Jean-Michel BERNIER , Mme Marie-Odile CROSNIER  
**BOU** : Mme Nicole WOJCIK  
**CHANTEAU** : M. Jannick VIE , Mme Nadine DUPRE  
**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : M. Nicolas BONNEAU , Mme Valérie BARTHE-CHENEAU (jusqu'à 20 h 10 puis pouvoir à M.BONNEAU), M. Christian BOUTIGNY  
**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES , M. Rémy RABILLARD  
**COMBLEUX** : Mme Marie-Claire MASSON  
**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Marie-Agnès LINGUET , M. Philippe DESORMEAU , Mme Carole CANETTE, M. Anthony DOMINGUES  
**INGRE** : Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20 h 55), M. Philippe GOUGEON  
**MARDIE** : M. Christian THOMAS , Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY (jusqu'à 18 h 45 puis pouvoir à M.THOMAS)  
**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENAULT  
**OLIVET** : M. Matthieu SCHLESINGER , Mme Sophie PALANT (à partir de 18 h 40), M. Hugues SAURY , M. Philippe BELOUET , M. Horace SONCY (à partir de 19 h 20)  
**ORLEANS** : M. Olivier CARRE , M. Serge GROUARD (jusqu'à 20 h 25), Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN (jusqu'à 20 h 25 et à partir de 20 h 40), Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. Florent MONTILLOT (pouvoir à Mme HOSRI jusqu'à 20 h 50 puis présent), Mme Martine ARSAC , Mme Martine HOSRI , M. Michel MARTIN (jusqu'à 20 h 55 puis pouvoir à M.SCHLESINGER), Mme Martine GRIVOT , M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 19 h 00 puis pouvoir à M.PEZET), Mme Florence CARRE , Mme Alexandrine LECLERC (jusqu'à 21 h 40), Mme Chantal DESCHAMPS , Mme Stéphanie ANTON (jusqu'à 20 h 10 puis pouvoir à Mme LECLERC jusqu'à 21 h 40), M. Philippe LELOUP , Mme Muriel CHERADAME (jusqu'à 19 h 15 puis pouvoir à Mme De QUATREBARBES), M. François FOUSSIER (jusqu'à 20 h 10 puis pouvoir à Mme GRIVOT), M. Philippe PEZET , Mme Béatrice BARRUEL , Mme Niamé DIABIRA (jusqu'à 20 h 10 puis pouvoir à M.LELOUP), Mme Aude DE QUATREBARBES , M. Philippe BARBIER , M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 20 h 25 puis pouvoir à Mme ET TOUMI jusqu'à 21 h 40), Mme Hayette ET TOUMI (jusqu'à 21 h 40), M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 19 h 05), M. Philippe LECOQ , Mme Arlette FOURCADE , M. Michel RICOUD  
**ORMES** : M. Alain TOUCHARD  
**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX (jusqu'à 20 h 00 après pouvoir à Mme SOREAU), Mme Evelyne SOREAU  
**SAINT-DENIS-EN-VAL** : Mme Marie-Philippe LUBET  
**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Patrick PINAULT , Mme Valérie FRANCOIS



**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. David THIBERGE , Mme Colette MARTIN-CHABBERT , M. Bruno MALINVERNO , Mme Brigitte JALLET (pouvoir à Mme MARTIN-CHABBERT jusqu'à 18 h 30 puis présente), M. Michel DELPORTE

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU (pouvoir à M.VILLARET jusqu'à 20 h 00 puis présent), Mme Véronique DESNOUES , M. Marceau VILLARET , M. Pascal LAVAL

**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Christian BOIS , Mme Murielle CHEVRIER (jusqu'à 21 h00), Mme Françoise GRIVOTET

**SARAN** : M. Christian FROMENTIN , M. Laurent LHOMME

**SEMOY** : M. Laurent BAUDE , Mme Pascale LIPIRA

**ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**CHECY** : Mme Virginie BAULINET donne pouvoir à M. Rémy RABILLARD

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Sophie LOISEAU donne pouvoir à M. Philippe DESORMEAU , Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET

**INGRE** : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20 h 55)

**MARIGNY-LES-USAGES** : Mme Claude GRIVE donne pouvoir à M. Eric ARCHENAUULT

**ORLEANS** : M. François LAGARDE donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL , M. Thomas RENAULT donne pouvoir à M. Jean-Luc POISSON , M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. François FOUSSIER (jusqu'à 20 h 10), M. Michel BRARD donne pouvoir à Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 20 h 25)

**ORMES** : Mme Jeanne GENET donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD

**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : Mme Annie CHARTON donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES

**SARAN** : Mme Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN , Mme Sylvie DUBOIS donne pouvoir à M. Michel RICOUD

**ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**OLIVET** : Mme Fabienne D'ILLIERS

**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jérôme RICHARD

**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN , Mme Chantal MORIO

M. Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre de délégués composant l'assemblée .....</b>	<b>95</b>
Nombre de délégués en exercice .....	95
Quorum .....	48

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

**ASSEMBLEES DELIBERANTES**

**AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation des procès-verbaux du conseil de communauté du 31 mars 2016 et du conseil de communauté du 28 avril 2016.**

Le conseil de communauté a approuvé les procès-verbaux des séances du 31 mars 2016 et du 28 avril 2016.

**AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte rendu des délibérations prises par le bureau du 4 mai 2016 et par le bureau du 2 juin 2016 sur délégation du conseil de communauté.**

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par les bureaux du 4 mai 2016 et du 2 juin 2016 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

**AD 03 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le président sur délégation du conseil de communauté.**



Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation qui a été accordée au Président par le conseil de communauté en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

AD 04 - Assemblées délibérantes - Modifications dans la composition de commissions thématiques.

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation de nouveaux membres de commissions,
- a désigné M Arnaud JEAN pour participer à la commission Emploi et M. Laurent JOLLY à la commission Mobilité, en remplacement respectivement de M. Pascal SUDRE et M. Arnaud JEAN,
- a désigné Mme Nadine DUPRÉ en qualité de membre de la commission ressources humaines en remplacement de Mme Aurore DUVERNELL,
- a modifié en ce sens les délibérations n° 4789 du conseil de communauté du 15 mai 2014 modifiée et n° 5520 du 24 septembre 2015 modifiée relatives à la composition des commissions thématiques de la communauté d'agglomération.

AD 05 - Participation des habitants et des usagers à la vie des services publics - Commission consultative des services publics locaux - Etat des travaux réalisés en 2015- Information.

Le conseil de communauté a pris acte de l'état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au titre de l'année 2015.

Point sur la situation des inondations dans l'agglomération orléanaise – Présentation orale

Monsieur LEMAIGNEN a remercié les maires, les élus, les services des communes et de l'agglomération pour leur implication lors de cette crise difficile et a annoncé qu'il proposera, à la prochaine séance du conseil de communauté, de modifier le budget supplémentaire pour dégager un million d'euros à destination des communes touchées par les inondations.

**Présentations des rapports annuels 2015**

AD 06 - Rapport d'activité de l'exercice 2015 de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Information.

Le conseil de communauté a pris acte du rapport d'activité relatif à l'exercice 2015.

TD 01 - Développement Durable dans l'AggLO - Rapport annuel 2015 - Communication.

Le conseil de communauté a pris acte du rapport annuel 2015 sur la situation en matière de développement durable de la communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire.

TD 02 - Territoires durables - Lancement de la démarche d'élaboration du plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Information.

Le conseil de communauté a pris acte du lancement de la démarche d'élaboration du plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération.

ASST 01 - Assainissement - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement - Exercice 2015 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement relatif à l'exercice 2015.

GD 01 - Gestion des déchets - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères - Exercice 2015 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de collecte d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères relatif à l'exercice 2015.



## FINANCES ET MOYENS GENERAUX

### FMG 01 - Finances - Compte de gestion 2015 établis par le Trésorier de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a constaté la concordance entre les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice 2015 passées par le Trésorier Principal et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que des budgets annexes assainissement, transports, « Parc technologique Orléans-Charbonnière », Centre de formation d'apprentis, crématorium, pépinières, parkings, port fluvial, marché de gros et ZAC en régie,

- a approuvé les résultats courants des deux sections budgétaires tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

### FMG 02 - Finances - Compte administratif 2015 de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire - Budget principal et Budgets annexes - Approbation.

Le conseil de communauté a :

- désigné Monsieur Olivier CARRE, aux fins de présider la séance durant laquelle le compte administratif doit être adopté,

- a approuvé le compte administratif 2015 du budget principal de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 214 750 298,67 €

- en dépenses : 186 971 663,88 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 27 778 634,79 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2014 pour 199 010,75 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 27 977 645,54 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 47 947 418,93 €

- en dépenses : 51 543 813,01 €

Soit un résultat courant d'investissement de - 3 596 394,08 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2014 pour 23 452 896,08 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 27 049 290,16 €

- a approuvé le compte administratif 2015 du budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 28 068 001,86 €

- en dépenses : 22 682 503,92 €

Soit un résultat courant d'exploitation de 5 385 497,94 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2014 pour 260 653,10 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 5 646 151,04 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 18 156 559,17 €

- en dépenses : 9 965 194,52 €

Soit un résultat courant d'investissement de 8 191 364,65 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2014 pour 6 964 286,42 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 1 227 078,23 €

- a approuvé le compte administratif 2015 du budget annexe transports de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 85 954 315,26 €

- en dépenses : 63 788 897,56 €

Soit un résultat courant d'exploitation de 22 165 417,70 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2014 pour 263 859,51 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 22 429 277,21 €



Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 34 338 455,66 €

- en dépenses : 30 906 675,15 €

Soit un résultat courant d'investissement de 3 431 780,51 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2014 pour 25 344 601,80 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 21 912 821,29 €

- a approuvé le compte administratif 2015 du budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 904 335,08 €

- en dépenses : 405 221,63 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 499 113,45 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2014 pour 676 064,46 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 1 175 177,91 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 188 975,27 €

- en dépenses : 807 740,03 €

Soit un résultat courant d'investissement de - 618 764,76 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2014 pour 902 089,25 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 1 520 854,01 €

- a approuvé le compte administratif 2015 du budget annexe Centre de Formation des Apprentis de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 3 008 883,29 €

- en dépenses : 2 858 465,78 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 150 417,51 €

En prenant en considération le résultat reporté de 2014 pour 0,00 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 150 417,51 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 1 484 866,96 €

- en dépenses : 1 432 171,02 €

Soit un résultat courant d'investissement de 52 695,94 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2014 pour 261 274,33 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 208 578,39 €

- a approuvé le compte administratif 2015 du budget annexe crématorium de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 847 926,07 €

- en dépenses : 648 045,93 €

Soit un résultat courant d'exploitation de 199 880,14 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2014 pour 654 895,02 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 854 775,16 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 114 034,19 €

- en dépenses : 71 665,84 €

Soit un résultat courant d'investissement de 42 368,35 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2014 pour 361 822,21 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 404 190,56 €

- a approuvé le compte administratif 2015 du budget annexe pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 1 187 852,77 €

- en dépenses : 934 227,74 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 253 625,03 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2014 pour 1 108,98 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 254 734,01 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 4 691 950,68 €

- en dépenses : 4 609 642,46 €



Soit un résultat courant d'investissement de 82 308,22 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2014 pour 293 780,22 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 211 472,00 €

- a approuvé le compte administratif 2015 du budget annexe parking de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 915 274,83 €

- en dépenses : 862 902,00 €

Soit un résultat courant d'exploitation de 52 372,83 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2014 pour 57 661,63 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 110 034,46 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 453 043,82 €

- en dépenses : 679 307,60 €

Soit un résultat courant d'investissement de – 226 263,78 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2014 pour 348 126,54 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 121 862,76 €

- a approuvé le compte administratif 2015 du budget annexe port fluvial de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 399 020,13 €

- en dépenses : 271 708,75 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 127 311,38 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2014 pour 163 347,53 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 290 658,91 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 123 916,68 €

- en dépenses : 123 916,68 €

Soit un résultat courant d'investissement à l'équilibre

En prenant en considération le déficit reporté de 2014 pour 114 895,68 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 114 895,68 €

- a approuvé le compte administratif 2015 du budget annexe marché de gros de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 44 063,55 €

- en dépenses : 33 308,76 €

Soit un résultat courant d'exploitation de 10 754,79 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2014 pour 101 875,51 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 112 630,30 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 25 416,67 €

- en dépenses : 28 312,67 €

Soit un résultat courant d'investissement de – 2 896,00 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2014 pour 3 396,67 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 6 292,67 €

- a approuvé le compte administratif 2015 du budget annexe ZAC en régie de la Communauté d'agglomération, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 181 664,72 €

- en dépenses : 148 666,05 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 32 998,67 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2014 pour 16 662,87 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 16 335,80 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 92 933,69 €

- en dépenses : 111 464,72 €

Soit un résultat courant d'investissement de – 18 531,03 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2014 pour 240 689,88 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 222 158,85 €



- a constaté, pour l'ensemble des budgets, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, ainsi qu'au bilan d'entrée et de sortie,

- a reconnu la sincérité des restes à réaliser, dont la liste figure en annexe à la délibération.

FMG 03 - Finances - Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2015 à la section d'investissement - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé :

- pour le budget principal, l'affectation sur l'exercice 2016, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 27 857 871,69 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 119 773,85 €,

- pour le budget annexe Assainissement, l'affectation sur l'exercice 2016, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 1 003 780,44 € et l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 4 642 370,60 €,

- pour le budget annexe Transports, l'affectation sur l'exercice 2016 en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 22 260 715,65 € et l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 168 561,56 €,

- pour le budget annexe Parc technologique Orléans Charbonnière, l'inscription sur l'exercice 2016 du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 1 175 177,91 €,

- pour le budget annexe Centre de Formation des Apprentis, l'inscription sur l'exercice 2016 en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 53 001,44 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 97 416,07 €,

- pour le budget annexe Crématorium, l'inscription sur l'exercice 2016 en report à nouveau du résultat d'exploitation pour un montant de 854 775,16 €,

- pour le budget annexe Pépinières, l'affectation sur l'exercice 2016, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 212 793,16 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 41 940,85 €,

- pour le budget annexe Parkings, l'affectation sur l'exercice 2016, l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 110 034,46 €,

- pour le budget annexe Port fluvial, l'affectation sur l'exercice 2016, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 114 895,68 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 175 763,23 €,

- pour le budget annexe Marché de gros, l'affectation sur l'exercice 2016 en section d'investissement à l'article 1068 de la somme de 6 292,67 € et l'inscription du solde du résultat d'exploitation pour un montant de 106 337,63 €,

- pour le budget annexe ZAC en régie, l'inscription sur 2016 de l'excédent de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 16 335,80 €.

FMG 04 - Finances - Politique foncière - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières - Exercice 2015 - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2015 tel que retranscrit dans les tableaux joints à la délibération,

- a pris acte que la mention des dates de signature des actes authentiques de mutation figurant sur les tableaux récapitulatifs annexés à la délibération rend compte de l'intervention des décisions de Monsieur le Président de les signer et assure la publicité de celles-ci à l'égard des tiers à l'acte. Par suite, ces décisions, actes détachables des contrats immobiliers, sont susceptibles d'un recours pour



excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'affichage de la délibération.

FMG 05 - Finances - Budget supplémentaire 2016 Budget principal et Budgets annexes - Approbation.

Le conseil de communauté :

**1 – a approuvé le budget supplémentaire du budget principal**, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 77 258 568,45 €, y compris les reports de 2015.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	1 454 200,00 €	
73 - Impôts et taxes		4 625 219,00 €
74 - Dotations, subventions et participations		-194 778,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		21 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	3 650 744,85 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		119 773,85 €
65 - Autres charges de gestion courante	162 000,00 €	
77 - Produits exceptionnels		450 000,00 €
042 - Opérations ordre transfert entre section		245 730,00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 266 944,85 €</b>	<b>5 266 944,85 €</b>

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 5 266 944,85 €, dont 245 730,00 € de recettes d'ordre, 119 773,85 € de reprise de l'excédent reporté de 2015 et 4 901 441,00 € de recettes réelles. En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 5 266 944,85 €, dont 1 616 200,00 € de dépenses réelles et à 3 650 744,85 € de dépenses d'ordre.

#### Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- Augmentation de 3 095 570,00 € du produit de rôles supplémentaires de CFE
- Augmentation de 1 293 067 €, des recettes d'impôts notifiées pour 2016
- Inscription de 450 000 € en recette et de 250 000 € en dépense dans le cadre de la convention d'échange de voirie avec le Département du Loiret
- Inscription de 236 582 € de recettes liées à l'article 55 loi SRU
- Reprise de l'excédent de fonctionnement 2015 à hauteur de 199 773,85 €.
- Baisse de 97 569 € de la dotation globale de fonctionnement
- Baisse de 97 209 € des compensations versées par l'Etat

#### Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- Inscription de 940 000 € au titre de la compétence déchets
- Inscription de 194 000 € d'études pour accompagner les transferts de compétences
- Inscription de 100 000 € de subvention à verser à Orléans Val de Loire Technopole et de 50 000 € de subvention à verser à Nékoé
- Inscription de 44 000 € pour la location de locaux pour les restos du cœur (inscription de 21 000 € en recettes de loyer)

En conséquence, le virement à la section de fonctionnement est augmenté de 3 650 744,85 €.





## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
458xxx - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	237 588,10 €	237 588,10 €
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	27 049 290,16 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	245 730,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		3 650 744,85 €
204 - Subventions d'équipement versées	132 000,00 €	
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	80 000,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	430,00 €	-3 380 514,85 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		28 103 601,69 €
21 - Immobilisations corporelles	1 508 000,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	380 000,00 €	
024 - Produit des cessions		1 835 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 638 038,26 €</b>	<b>30 446 619,79 €</b>
<b>REPORTS 2015</b>	<b>42 353 585,34 €</b>	<b>41 545 003,81 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>71 991 623,60 €</b>	<b>71 991 623,60 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent 71 991 623,60 €, dont 41 545 003,81 € de reports 2015, 27 857 871,69 € d'affectation de résultat, - 1 061 996,75 € de recettes réelles et 3 650 744,85 € de recettes d'ordre.

En section d'investissement les inscriptions de dépenses s'élèvent à 71 991 623,60 €, dont 42 353 585,34 € de reports 2015, 27 049 290,16 € de reprise du déficit d'investissement 2015, 2 343 018,10 € de dépenses réelles et 245 730 € de dépenses d'ordre.

### Sont inscrits en recettes d'investissement

- 41 545 003,81 € de reports 2015 (dont 31 200 000 € d'emprunts)
- 27 857 871,69 € d'affectation du résultat de fonctionnement 2015,
- 260 000 € de recettes de cessions
- un ajustement de 192 000 € en dépense et en recette de l'enveloppe déléguée 2016 pour les aides à la pierre
- une opération pour compte de tiers pour le compte de la Ville de Saint Jean de la Ruelle pour 45 588,10 € en recette et dépense

### Sont inscrits en dépenses d'investissement

- 42 353 585,34 € de reports 2015,
- 1 575 200 € au titre d'échanges fonciers entre le Chambre de Commerce et l'Agglo dans le cadre de l'opération Interives et inscription de 1 493 000 € en recette.
- Inscription de 200 000 € pour des travaux à réaliser sur les perrés quais de Loire et de 180 000 € pour la réalisation de travaux au château du Bouchet.
- 132 000 € de travaux à la charge de l'agglo dans le cadre du déménagement et de l'installation de la direction de l'informatique mutualisée à la Mairie d'Olivet,
- 80 000 € de participations complémentaires au capital de la SPL Orléans Val de Loire Evènement

Le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 3 650 744,85 €.

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre 2016 est réduit de 3 380 514,85 €.

**2 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe assainissement**, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 10 161 628,87 €, y compris les reports de 2015.



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
67 - Charges exceptionnelles	85 000,00 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		4 642 370,60 €
014 - Atténuation de produits	11 480,00 €	
023 - Virement à la section d investissement	4 545 890,60 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 642 370,60 €</b>	<b>4 642 370,60 €</b>

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 4 642 370,60 €, correspondant à la reprise de l'excédent reporté de 2015. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 4 642 370,60 €, intégrant une régularisation pour 85 000,00 € de rôles d'assainissement 2015, un ajustement pour 11 480,00 € de la redevance de modernisation des réseaux, et 4 545 890,60 € de dépenses d'ordre correspondant au virement à la section d'investissement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
21 - Immobilisations corporelles	130 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	2 900 157,60 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées		-1 929 733,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		1 003 780,44 €
001 - Résultat investissement reporté		1 227 078,23 €
021 - Virement de la section d exploitation		4 545 890,60 €
13 - Subventions d'investissement		414 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 030 157,60 €</b>	<b>5 261 016,27 €</b>
<b>REPORTS 2015</b>	<b>2 489 100,67 €</b>	<b>258 242,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 519 258,27 €</b>	<b>5 519 258,27 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 5 519 258,27 €, dont 258 242,00 € de reports 2015, 1 227 078,23 € de reprise d'excédent d'investissement 2015, 1 003 780,44 € d'affectation de résultats, une réduction des recettes réelles de 1 515 733,00 € et une augmentation des recettes d'ordre de 4 545 890,60 €.

En section d'investissement, les inscriptions de dépenses s'élèvent à 5 519 258,27 €, dont 2 489 100,67 € de reports 2015, 3 030 157,60 € de dépenses réelles.

### Sont inscrits en recettes

- 1 227 078,23 € de reprise d'excédent d'investissement 2015
- 1 003 780,44 € d'affectation de l'excédent de fonctionnement
- 414 000 € de subventions d'investissement complémentaires au titre :
  - d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique comportant une clause d'offre de concours avec la Commune d'Ormes pour 130 000 € au titre de travaux de dévoiement d'une canalisation pour l'implantation d'une école de musique,
  - d'une convention de projet urbain urbain partenarial avec la Commune de Saran pour un projet d'aménagement dans le secteur des Cents Arpents à hauteur de 240 000 €
  - de la protection anti-crue sur les déversoirs d'orage rive gauche par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur 44 000 €
- 258 242,00 € de reports 2015
- 4 545 890,60 € au titre d'une augmentation du virement de la section de fonctionnement.
- une diminution de l'emprunt d'équilibre de 1 929 733 €

### Sont inscrits en dépenses

- 370 000 € de travaux d'investissement au titre :
  - d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune d'Ormes pour 130 000 € au titre de travaux de dévoiement d'une canalisation pour l'implantation d'une école de musique,
  - d'une convention de projet urbain urbain partenarial avec la Commune de Saran pour 240 000 €



**3 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe transports**, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 44 512 629,36 €, y compris les reports de 2015.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
77 - Produits exceptionnels		4 419,88 €
011 - Charges à caractère général	5 000,00 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		168 561,56 €
014 - Atténuation de produits	245 000,00 €	
023 - Virement à la section d investissement	-77 018,56 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>172 981,44 €</b>	<b>172 981,44 €</b>

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 172 981,44 € et correspondent à des recettes réelles, incluant 168 561,56 € de reprise de l'excédent reporté de 2015.

En section de fonctionnement, les inscriptions de dépenses s'élèvent à 172 981,44 € dont 250 000 € de dépenses réelles et une diminution de 77 018,56 € du virement à la section d'investissement en dépenses d'ordre.

**Sont inscrits en dépenses réelles**, 245 000 € au titre des remboursements de versement transport et 5 000 € au titre de la taxe d'habitation bâtiments transports.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées		77 018,56 €
20 - Immobilisation incorporelles	-30 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	30 000,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		22 260 715,65 €
001 - Résultat investissement reporté	21 912 821,29 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		-77 018,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 912 821,29 €</b>	<b>22 260 715,65 €</b>
<b>REPORTS 2015</b>	<b>22 426 826,63 €</b>	<b>22 078 932,27 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>44 339 647,92 €</b>	<b>44 339 647,92 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 44 339 647,92 €, dont 22 078 932,27 € de reports 2015, 22 260 715,65 € correspondant à l'affectation de résultat, 77 018,56 € de recettes réelles et une diminution du virement de la section de fonctionnement de 77 018,56 € en recettes d'ordre. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 44 339 647,92 €, dont 22 426 826,63 € de reports 2015 (dont 9 700 000 € d'emprunts) et 21 912 821,29 € de reprise du déficit d'investissement 2015.

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre augmente de 77 018,56 €.

**4 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière**, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 3 131 738,77 €, y compris les reports de 2015.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général		
70 - Produits services, domaine et ventes diverses		-800 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 175 177,91 €	
002 - Résultat fonctionnement reporté		1 175 177,91 €
042 - Opération ordre transfert sections	196 703,90 €	159 335,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 371 881,81 €</b>	<b>534 513,21 €</b>
<b>REPORTS 2015</b>	<b>79 667,65 €</b>	<b>917 036,25 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 451 549,46 €</b>	<b>1 451 549,46 €</b>



En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 451 549,46 € et correspondent à la reprise de l'excédent reporté de 2015 pour 1 175 177,91 €, à une baisse de recettes de cessions de 800 000 €, aux reports 2015 pour 917 036,25 € et à 159 335,30 € d'écritures d'ordre de stocks. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 451 549,46 € et correspondent aux reports 2015 pour 79 667,65 €, au virement à la section d'investissement pour 1 175 177,91 € et à 196 703,90 € d'écritures d'ordre de stocks.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - Résultat investissement reporté	1 520 854,01 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 175 177,91 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		308 307,50 €
040 - Opération ordre transfert entre section	159 335,30 €	196 703,90 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 680 189,31 €</b>	<b>1 680 189,31 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 680 189,31 €, dont 308 307,50 € de recettes réelles et 1 371 881,81 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement et aux écritures d'ordre de stocks. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 680 189,31 € dont 1 520 854,01 € de reprise du déficit d'investissement 2015 et 159 335,30 € d'écritures d'ordre de stocks. Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre est augmenté de 308 307,50 €.

**5 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe Centre de Formation d'Apprenti, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 3 764 358,51 €, y compris les reports de 2015.**

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	42 416,07 €	
74 - Dotations, subventions et participations		30 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	40 000,00 €	
002 - Résultat fonctionnement reporté		97 416,07 €
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00 €	
73 - Impôts et taxes		20 000,00 €
042 - Opérations ordre transfert entre section		6 233,00 €
67 - Charges exceptionnelles	21 233,00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>153 649,07 €</b>	<b>153 649,07 €</b>

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 153 649,07 €, dont 97 416,07 € de reprise du résultat de fonctionnement 2015, 50 000 € de recettes réelles liés à la mise en place d'un nouveau module de et 6 233,00 € de recettes d'ordre. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 153 649,07 €, dont 103 649,07 € pour dépenses imprévues et 50 000 € d'écriture d'ordre correspondant au virement à la section d'investissement.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
021 - Virement de la section de fonctionnement		50 000,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	6 233,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		59 234,44 €
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	208 578,39 €	
<b>TOTAL</b>	<b>264 811,39 €</b>	<b>109 234,44 €</b>
<b>REPORTS 2015</b>	<b>3 345 898,05 €</b>	<b>3 501 475,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 610 709,44 €</b>	<b>3 610 709,44 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 3 610 709,44 €, dont 3 501 475,00 € de reports 2015, 59 234,44 € d'affectation de résultat 2015 et 50 000,00 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement.



Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 3 610 709,44 €, dont 3 345 898,05 € de reports 2015, 208 578,39 € de reprise du déficit d'investissement 2015, 50 000,00 € d'investissement liés à la mise en place d'un nouveau module de formation et 6 233,00 € de dépenses d'ordre.

**6 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe crématorium**, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 913 245,88 €, y compris les reports de 2015.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002 - Résultat de fonctionnement reporté		854 775,16 €
023 - Virement à la section d'investissement	824 775,16 €	
012 - Charges de personnel	10 000,00 €	
67 - Dépenses exceptionnelles	20 000,00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>854 775,16 €</b>	<b>854 775,16 €</b>

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 854 775,16 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2015. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 854 775,16 € et correspondent pour 30 000 € à des dépenses imprévues et pour 824 775,16 € au virement à la section d'investissement.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilés		-170 495,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 049 060,60 €	
001 - Résultat investissement reporté		404 190,56 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		824 775,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 049 060,60 €</b>	<b>1 058 470,72 €</b>
<b>REPORTS 2015</b>	<b>9 410,12 €</b>	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 058 470,72 €</b>	<b>1 058 470,72 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 058 470,72 €, dont 404 190,56 € de reprise de l'excédent d'investissement 2015, une diminution de 170 495 € de l'emprunt d'équilibre et 824 775,16 € de recettes d'ordre. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 058 470,72 €, dont 9 410,12 € de reports 2015 et 1 049 060,60 € de provisions pour travaux.

**7 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe pépinières**, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 16 079 734,01 €, y compris les reports de 2015.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 - Virement à la section d'investissement	41 940,85 €	
002 - Résultat fonctionnement reporté		41 940,85 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>41 940,85 €</b>	<b>41 940,85 €</b>

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 41 940,85 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2015. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 41 940,85 € et correspondent à une augmentation du virement à la section d'investissement.



## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - Résultat investissement reporté	211 472,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		41 940,85 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		128 059,15 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		212 793,16 €
21 - Immobilisations corporelles	151 103,00 €	
23 - Immobilisations en cours	18 897,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>381 472,00 €</b>	<b>382 793,16 €</b>
<b>REPORTS 2015</b>	<b>15 656 321,16 €</b>	<b>15 655 000,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>16 037 793,16 €</b>	<b>16 037 793,16 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 16 037 793,16 € dont 15 655 000,00 € de reports 2015 (dont 12 655 000 € d'emprunts), 212 793,16 € d'affectation de résultat 2015, 128 059,15 € d'ajustement de l'emprunt d'équilibre et de 41 940,85 € de virement de la section de fonctionnement. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 16 037 793,16 € dont 15 656 321,16 € de reports 2015, 211 472,00 € de reprise du déficit d'investissement 2015, et 170 000 € de travaux pour la pépinière de Saint Jean de Braye rue d'Ambert.

**8 - a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe parking**, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 296 716,68 €, y compris les reports de 2015.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002 - Résultat de fonctionnement reporté		110 034,46 €
023 - Virement à la section d'investissement	110 034,46 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>110 034,46 €</b>	<b>110 034,46 €</b>

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 110 034,46 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2015. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 110 034,46 € et correspondent à l'augmentation du virement à la section d'investissement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilés		-45 215,00 €
001 - Résultat investissement reporté		121 862,76 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		110 034,46 €
23 - Immobilisations en cours	115 484,67 €	
<b>TOTAL</b>	<b>115 484,67 €</b>	<b>186 682,22 €</b>
<b>REPORTS 2015</b>	<b>71 197,55 €</b>	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>186 682,22 €</b>	<b>186 682,22 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent 186 682,22 €, dont 121 862,76 € de reprise de l'excédent d'investissement 2015, 45 215,00 € de diminution de l'emprunt d'équilibre et de 110 034,46 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement. Les inscriptions de dépenses s'élèvent 186 682,22 €, dont 71 197,55 € de reports 2015 et 115 484,67 € de provisions pour travaux.



**9 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe port fluvial**, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 461 422,14 €, y compris les reports de 2015.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 - Virement à la section d'investissement	175 763,23 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		175 763,23 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>175 763,23 €</b>	<b>175 763,23 €</b>

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 175 763,23 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2015. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 175 763,23 € et correspondent à l'augmentation du virement à la section d'investissement.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - Résultat investissement reporté	114 895,68 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		175 763,23 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		-5 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		114 895,68 €
21 - Immobilisations corporelles	40 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	130 763,23 €	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>285 658,91 €</b>	<b>285 658,91 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 285 658,91 €, dont 114 895,68 € d'affectation de résultat 2015, 5 000,00 € de réduction de l'emprunt d'équilibre et 175 763,23 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 285 658,91 €, dont 114 895,68 € de reprise du déficit d'investissement 2015 et 170 763,23 € de travaux.

**10 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe marché de gros**, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 218 967,93 €, y compris les reports de 2015.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002 - Résultat de fonctionnement reporté		106 337,63 €
023 - Virement à la section d'investissement	106 337,63 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>106 337,63 €</b>	<b>106 337,63 €</b>

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 106 337,63 € et correspondent à la reprise de l'excédent 2015. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 106 337,63 € et correspondent à la hausse du virement à la section d'investissement.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
23 - Immobilisations en cours	106 337,63 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		6 292,67 €
001 - Résultat investissement reporté	6 292,67 €	
021 - Virement de la section d'exploitation		106 337,63 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>112 630,30 €</b>	<b>112 630,30 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 112 630,30 €, dont 6 292,67 € d'affectation de résultat 2015 et 106 337,63 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 112 630,30 €, dont 6 292,67 € de reprise du déficit d'investissement 2015 et 106 337,63 € de provisions pour travaux.



**11 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe ZAC en régie**, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 6 734 241,70 €, y compris les reports de 2015.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	1 169 911,35 €	
002 - Résultat fonctionnement reporté		16 335,80 €
65 - Autres charges de gestion courante		
042 - Opérations ordre transfert entre section	2 515 969,60 €	2 738 128,45 €
70 - Produits services, domaine, ventes diverses		71 849,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 685 880,95 €</b>	<b>2 826 313,25 €</b>
<b>REPORTS 2015</b>	<b>310 232,30 €</b>	<b>1 169 800,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 996 113,25 €</b>	<b>3 996 113,25 €</b>

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 3 996 113,25 € comprenant 16 335,80 € de reprise de l'excédent de fonctionnement 2015, 1 169 800,00 € de reports 2015, 71 849,00 € de recettes de cessions et 2 738 128,45 d'écritures d'ordre de stock de terrains. Les inscriptions de dépenses s'élèvent à à 3 996 113,25 €, comprenant 310 232,30 € de reports 2015, 1 169 911,35 € de provisions pour travaux et 2 515 969,60 € d'écritures d'ordre de stock de terrains.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE		222 158,85 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	2 738 128,45 €	2 515 969,60 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 738 128,45 €</b>	<b>2 738 128,45 €</b>

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 738 128,45 €, dont 222 158,85 € de reprise de l'excédent d'investissement 2015 et 2 515 969,60 € d'écritures d'ordre de stock de terrains. Les inscriptions de dépenses s'élèvent 2 738 128,45 € et correspondent à des écritures d'ordre de stock de terrains.

FMG 06 - Finances - Dotation de solidarité communautaire - Montants pour 2016 - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé le montant de la dotation de solidarité communautaire 2016 à 3 775 534 €, et a conservé les montants de dotation de solidarité communautaire 2016, à imputer en dépenses sur les crédits ouverts au budget principal – chapitre 014 – compte 73922





Répartition DSC 2015	DSC 2016	Pour mémoire DSC 2015
BOIGNY SUR BIONNE	49 869 €	49 869 €
BOU	23 808 €	23 808 €
CHANTEAU	23 808 €	23 808 €
LA CHAPELLE SAINT MESMIN	103 896 €	103 896 €
CHECY	69 922 €	69 922 €
COMBLEUX	23 808 €	23 808 €
FLEURY LES AUBRAIS	275 216 €	275 216 €
INGRE	57 327 €	57 327 €
MARDIE	28 926 €	28 926 €
MARIGNY LES USAGES	38 717 €	38 717 €
OLIVET	196 660 €	196 660 €
ORLEANS	1 731 459 €	1 731 459 €
ORMES	31 579 €	31 579 €
SAINT CYR EN VAL	34 140 €	34 140 €
SAINT DENIS EN VAL	84 061 €	84 061 €
SAINT HILAIRE SAINT MESMIN	30 157 €	30 157 €
SAINT JEAN DE BRAYE	477 322 €	477 322 €
SAINT JEAN DE LA RUELLE	178 162 €	178 162 €
SAINT JEAN LE BLANC	85 002 €	85 002 €
SAINT PRYVE SAINT MESMIN	55 858 €	55 858 €
SARAN	150 739 €	150 739 €
SEMOY	25 096 €	25 096 €
	<b>3 775 534 €</b>	<b>3 775 534 €</b>

FMG 07 - Finances - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - Répartition pour 2016 - Approbation.

Le conseil a pris acte que les contributions au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales seront réparties entre la communauté d'agglomération et ses communes membres selon la règle de droit commun, ainsi que suit :

Répartition du prélèvement 2016	Prélèvement FPIC 2016	Pour mémoire Prélèvement FPIC 2015
Boigny sur Bionne	23 170 €	14 655 €
Bou	5 463 €	3 368 €
Chanteau	8 646 €	5 419 €
Chapelle Saint Mesmin	90 018 €	56 394 €
Chécy	66 471 €	41 855 €
Combleux	5 081 €	3 181 €
Fleury les Aubrais	198 918 €	127 135 €
Ingré	86 619 €	54 154 €
Mardié	16 938 €	10 558 €
Marigny les Usages	9 665 €	5 847 €
Olivet	188 390 €	116 289 €
Orléans	1 195 221 €	757 199 €
Ormes	63 372 €	39 743 €
Saint Cyr en Val	40 691 €	25 623 €
Saint Denis en Val	53 958 €	33 793 €
Saint Hilaire Saint Mesmin	18 489 €	11 503 €
Saint Jean de Braye	217 208 €	137 588 €
Saint Jean de la Ruelle	168 297 €	107 188 €
Saint Jean le Blanc	64 765 €	40 566 €
Saint Pryvé Saint Mesmin	40 770 €	25 489 €
Saran	202 844 €	128 375 €
Semoy	32 092 €	20 227 €
<b>Total part communes</b>	<b>2 797 086 €</b>	<b>1 766 149 €</b>
<b>Part AggIO</b>	<b>1 407 444 €</b>	<b>897 638 €</b>
<b>Total Prélèvement</b>	<b>4 204 530 €</b>	<b>2 663 787 €</b>



FMG 08 - SA SCALIS - Rachat et réhabilitation de 180 logements situés rue du Pont Bordeau et boulevard Kennedy à Saint Jean de Braye - Garantie d'un emprunt de 6 250 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 3 125 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 6 250 000 €, que la SA SCALIS souscrit auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre Ouest,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole Mutuel Centre Ouest et la SA SCALIS ,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA SCALIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 09 - Finances - SA HLM France Loire - Réhabilitation de 105 logements de la "Résidence Rive de Loire" situés 2/4/6 place Konrad Adenauer et 4/6/8 place Louis Armand à Orléans - Garantie d'un emprunt de 83 200 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 41 600 €, représentant 50 % d'un prêt de 83 200 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 10 - Systèmes d'information - Transferts à titre gratuit par la commune d'Orléans de licences informatiques au profil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le transfert des licences informatiques, au profit de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, à titre gratuit et dont la liste figure en annexe à la délibération et a constaté les écritures comptables d'inventaire.

FMG 11 - Achats - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans et le C.C.A.S. d'Orléans.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes passée entre la communauté d'agglomération, la commune d'Orléans et le CCAS d'Orléans,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tous documents afférents et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés issus de l'avenant à la convention de groupement de commandes.

## **MOBILITE**

Dispositif d'armement de la Police Municipale Intercommunale des Transports - Information orale.

Monsieur LEMAIGNEN a indiqué que 17 communes ont accepté d'armer la police municipale intercommunale des transports et que ce dispositif sera mis en place à la fin de l'année 2016 après formation des agents concernés.



MOB 01 - Mobilité - Exploitation du réseau TAO - Convention de délégation de service public passée avec les sociétés Keolis SA et Keolis Orléans Val de Loire – Création de nouveaux tarifs à compter du 1er juillet 2016 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé à l'unanimité la modification de la gamme tarifaire des transports urbains et autres services de mobilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

## **GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION**

### Mise en service du Lab'O – Information

Monsieur CARRE a présenté la mise en place du Lab'o, inauguré le 10 juin 2016, avec les différents lieux d'échange et de travail (Industry lab, la Wild Code School...), la démarche de l'opération et les perspectives attendues.

GPE 01 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – Soutien à l'innovation et à la création d'entreprises – Attribution d'une subvention à l'association Orléans Val de Loire Technopole – Approbation d'une convention de partenariat pluriannuelle.

Le conseil de communauté a pris acte du programme d'actions 2016 de l'association Orléans Val de Loire Technopole a approuvé la convention de partenariat quadriennale à passer avec l'association Orléans Val de Loire Technopole ayant pour objet d'attribuer la subvention annuelle de fonctionnement au titre de l'année 2016 d'un montant total de 807 280 € et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

## **AMENAGEMENT ECONOMIQUE**

AE 01 - Aménagement économique – Soutien à la création d'entreprises – Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'équipement à la Boutique de gestion d'Orléans et du Loiret (BGE Loiret) – Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté a décidé d'attribuer à la Boutique de gestion d'Orléans et du Loiret, au titre de l'année 2016, une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 000 €, ainsi qu'une subvention d'équipement d'un montant de 5 000 €, a approuvé la convention d'attribution de subventions correspondante à passer avec la Boutique de gestion d'Orléans et du Loiret et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AE 02 - Aménagement économique – Charte agricole – Approbation d'une convention de partenariat avec le Pays Sologne Val Sud.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec le Pays Sologne Val Sud ayant pour objet la mise en œuvre d'un partenariat visant à mutualiser des outils de communication (graphisme du guide et application mobile) et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE**

ESRT 01 - Enseignement supérieur/Recherche/Transferts de technologie – Pôle de compétitivité « Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique » – Attribution d'une subvention de fonctionnement – Approbation d'une convention à passer avec l'association « S2E2-Smart Grid ».

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'association S2E2 ayant pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 10 000 € au titre de l'année 2016 et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

ESRT 02 - Enseignement supérieur/Recherche/Transferts de technologie – Pôle de compétitivité durabilité de la ressource en eau associée aux milieux (DREAM) – Attribution d'une subvention de fonctionnement – Approbation d'une convention à passer avec l'association DREAM.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'association DREAM ayant pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 60 000 €, au titre de l'année 2016 et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.



ESRT 03 - Enseignement supérieur/Recherche/Transferts de technologie – Pôle de compétitivité « Sciences de la beauté et du bien-être » – Attribution d'une subvention de fonctionnement – Approbation d'une convention à passer avec l'association Cosmetic Valley.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'association Cosmetic Valley ayant pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 20 000 € au titre de l'année 2016 et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

ESRT 04 - Enseignement supérieur/Recherche/Transferts de technologie – Pôle de compétitivité « Caoutchouc et polymères » – Attribution d'une subvention de fonctionnement – Approbation d'une convention à passer avec l'association Élastopôle.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'association Élastopôle ayant pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 7 000 € au titre de l'année 2016 et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

## **INFRASTRUCTURES**

INF 01 - Infrastructures – Commune de Chécy – Réaménagement de l'échangeur RD 2060 RD8 – Concertation préalable menée par le département du Loiret – Bilan - Information.

Le conseil de communauté a pris acte du bilan de la concertation concernant le réaménagement de l'échangeur RD 2060/RD 8.

INF 02 - Infrastructures - Réalisation d'un nouvel échangeur sur l'autoroute A10 entre l'échangeur d'Orléans-Nord et l'aire de service d'Orléans-Gidy - Convention de financement des études détaillées, de la concertation publique et du dossier de demande de principe à passer avec le département du Loiret et la société Cofiroute - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention de financement à passer avec le département du Loiret et la société Cofiroute pour un coût global prévisionnel d'opération de 300 000 €, répartis de la manière suivante :

- 75 000 euros à la charge de Cofiroute (25 %) ;
- 57 000 euros à la charge de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (19 %) ;
- 168 000 euros à la charge du département du Loiret (56 %) ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

## **EMPLOI**

EMP 01 - Centre de formation d'apprentis - Mise en place de formations dans le domaine des télécommunications et du numérique - Approbation d'une convention à passer avec la SEM Innovance pour la période 2016-2020.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la SEML Innovance pour l'organisation et le financement des programmes de formation du CFA dans le domaine des télécommunications et usages numériques pour la période 2016-2020 et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.



EMP 02 - Emploi – Attribution de subventions aux associations d'insertion et organismes de formation  
- Approbation de conventions.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution des subventions suivantes :

Aides au fonctionnement	
BGE « bus »	4 000 €
Mission Locale de l'Orléanais	6 000 €
C comme à la radio	920 €
UNISCITE	10 000 €
OIE, opération hors IAE	5 000 €
PES45, opération Couveuse d'entreprise	15 000 €
Planet Entreprendre	5 000 €
<b>Total</b>	<b>45 920 €</b>
Aides à l'investissement	
Saveurs & talents	4 618 €
Respire	14 000 €
Pes45	7 000 €
Wenumérique	3 800 €
Pass'emploi Service	8 800 €
<b>Total</b>	<b>38 218 €</b>

Soit un montant total de 45 920 € pour l'aide au fonctionnement et 38 218 € pour l'aide à l'investissement.

- a approuvé les conventions et les avenants correspondants et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dits avenants et conventions.

## **VILLE ET HABITAT**

VH 01 - Habitat-Logement – Financement du logement locatif public – Règlement transitoire des aides 2016 - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a abrogé les critères d'attribution des aides apportées par la communauté d'agglomération en son nom propre aux opérations de réalisation de logements locatifs sociaux, approuvés par la délibération n°1821 en date du 19 mars 2009 ;

- a approuvé le règlement transitoire 2016 des aides communautaires pour toute opération de logement locatif public nouvelle financée durant l'année 2016, dans le cadre de la programmation annuelle des aides aux logements, ainsi que pour toute opération de réhabilitation du parc, retenue, et dans l'attente d'un nouveau règlement des aides communautaires qui sera proposé ultérieurement.

VH 02 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre 2016-2021 - Programmation prévisionnelle locative sociale 2016 des logements - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la programmation prévisionnelle des programmes de logements sociaux pour l'année 2016, sachant que chaque opération fera l'objet d'une délibération individuelle, après instruction, permettant d'approuver son agrément ou l'attribution de subventions.

VH 03 - Habitat-Logement – Développement du logement social dans le parc privé – Déploiement du dispositif « Louez zen » pour la période 2016–2018 – Approbation d'une convention de partenariat pluriannuelle à passer avec l'association SoliHa AIS – Attribution d'une subvention pour l'année 2016.

Le conseil de communauté :



- a approuvé la convention de partenariat pluriannuelle à passer avec AIS SoliHa du Loiret ayant pour objet de soutenir la mise en œuvre du dispositif « Louez zen » sur l'agglomération ;
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- a approuvé le versement d'une subvention de 24 869 € à AIS SoliHa du Loiret au titre de l'année 2016.

VH 04 - Crématorium - Collecte et recyclage des résidus métalliques issus des crémations – Approbation d'une convention à passer avec la société OrthoMetals BV.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la société OrthoMetals VB ayant pour objet la collecte et le recyclage des résidus métalliques issus des crémations et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

### **TERRITOIRES DURABLES**

TD 03 - Territoires durables - Société d'économie mixte pour le développement de l'Orléanais (SEMDO) – Projet de nouveaux statuts modifiés – Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le projet de nouveaux statuts modifiés de la SEMDO;
- a autorisé le représentant de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ou son suppléant à l'assemblée générale de la SEMDO à voter la modification des statuts lors de l'assemblée générale extraordinaire de cette SEM ;
- a délégué Monsieur le Président ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

TD 04 - Territoires durables - Société d'économie mixte patrimoniale Orléans Val de Loire (SEMPAT) – Projet de nouveaux statuts modifiés – Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le projet de nouveaux statuts modifiés de la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Orléanais, Patrimoniale Orléans Val de Loire (SEMPAT),
- a autorisé le représentant de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ou son suppléant à l'Assemblée Générale de la Société d'Economie Mixte Patrimoniale Orléans Val de Loire à voter la modification des statuts lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette SEM,
- a délégué Monsieur le Président ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

TD 05 - Foncier – Cession immobilière – Commune d'Orléans – Non-exécution d'une promesse de vente – Règlement amiable du litige – Approbation d'un protocole transactionnel à passer avec M. Roman Thoreau et Mme Laëtitia Pau.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de la conclusion d'une transaction destinée à mettre fin au différend opposant la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à M. Roman Thoreau et Mme Laëtitia Pau,
- a approuvé le protocole transactionnel correspondant à passer avec ceux-ci, prévoyant notamment le versement à leur profit d'une indemnité amiable d'un montant global et forfaitaire de 9 000 €, pour solde de tous comptes,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit protocole transactionnel.



## ASSAINISSEMENT

### ASST 02 - Assainissement - Nouveau règlement du service – Approbation.

Le conseil de communauté a abrogé le règlement du service d'assainissement du 11 juillet 2002 et a approuvé le nouveau règlement du service d'assainissement.

### ASST 03 - Assainissement – Redevance d'assainissement – Eaux usées non domestiques – Prise en compte de la haute qualité des eaux rejetées - Fixation d'un coefficient de pollution alternatif.

Le conseil de communauté a approuvé la formule générale de correction de la redevance d'assainissement applicable aux usages non domestiques générant des eaux usées d'un niveau inférieur aux caractéristiques suivantes :

DCO : 90 mg/L  
DBO5 : 25 mg/L  
MES : 30 mg/L  
NGL : 10 mg/L  
PT : 10 mg/L

*Assiette = volume consommé x coefficient de rejet x coefficient de dégressivité x coefficient de pollution*

où le coefficient de pollution =  $0.4 [DCO_{ind} / DCO_{dom}] + 0.35 [DBO5_{ind} / DBO5_{dom}] + 0.25 [MES_{ind} / MES_{dom}]$

### ASST 04 - Assainissement - Communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Saint-Denis-en-Val et Saint-Jean-le-Blanc - Protocole d'accord relatif aux conventions de facturation pour la période de transition liée à la fin du contrat de délégation de service public pour la gestion des eaux usées et eaux pluviales de 10 communes à passer avec la Société d'exploitation des réseaux de l'Agglo, la société SAUR, la société Eau d'Olivet et la société Véolia Eau - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le protocole d'accord à passer avec les sociétés Saur, SERA, Eau d'Olivet et Véolia Eau ayant pour objet la gestion de la facturation pendant la période de transition liée à la fin du contrat de délégation de service public de 10 communes conclu avec la Saur et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit protocole.

### ASST 05 - Assainissement - Commune de Semoy - Facturation, perception et reversement de la redevance d'assainissement au profit de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention à passer avec la société Veolia Eau.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la société Veolia Eau pour une durée allant jusqu'à l'échéance de la délégation de service public relative à la gestion de l'eau potable ayant pour objet la facturation, l'encaissement et le reversement de la redevance assainissement pour le compte de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire sur le territoire de la commune de Semoy et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

### ASST 06 - Assainissement - Commune d'Ormes – Dévoiement d'une canalisation d'eaux usées chemin des Carrières et rue Jean Antoine - Approbation d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique comprenant une clause d'offre de concours à passer avec la commune d'Ormes.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique comprenant une clause d'offre de concours à passer avec la commune d'Ormes pour la réalisation et la prise en charge financière de la canalisation d'eaux usées et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique.



ASST 07 - Assainissement - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin – Rue de la Cabredée – Construction d'un collecteur eaux pluviales - Approbation d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin pour la réalisation d'une canalisation d'eaux pluviales rue de la Cabredée et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique.

### RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Mise à disposition individuelle d'un agent auprès de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise – Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise ayant pour objet de mettre à disposition un agent à hauteur de 100 % de son temps de travail et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition.

Fait à Orléans, le **22 JUIN 2016**

Le Président de la Communauté  
d'agglomération Orléans Val de Loire  
Charles-Eric LEMAIGNEN

**AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE**

**AVIS AU PUBLIC**

*Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.*

*La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.*